

Fédération Française de Football

Ligue d'Occitanie



## DISTRICT DE L'AUDE DE FOOTBALL

Saison 2018/2019  
L'Officiel n° 34  
Du 18 avril 2019

# L'OFFICIEL

## 11



### LES VALEURS DU FOOTBALL

**P**

#### PLAISIR

Plaisir de jouer à tout âge  
et tout niveau

**R**

#### RESPECT

Respecter l'adversaire,  
l'arbitre, l'encadrement

**Ê**

#### ENGAGEMENT

Engagement  
du corps et du cœur

**T**

#### TOLÉRANCE

Exemplaire dans l'accueil  
de toutes les aptitudes

**S**

#### SOLIDARITÉ

Solidarité du football français  
et du sport d'équipe

District de l'Aude de Football  
BP 1037 - 7 Rue Haute  
11860 CARCASSONNE CEDEX 9

☎ : 04.68.47.39.60

✉ : [secretariat@aude.fff.fr](mailto:secretariat@aude.fff.fr)

# NOS PARTENAIRES



PRÉFET  
DE L'AUDE



## **COMITE DE DIRECTION**

**BO N° 34 du 18 avril 2019**

Président : M LACOUR

Présents Mme ROYER –Mrs AKLI - BERTI – BONHOMME- BONNET –BOUTIE - DRIF- GIBERT-GRILLE- JORGE - PETROSINO - PITIE - RONTES – VALET–ZAMO

Assiste à la réunion : M. DURANTE MALVY Fabien

Excusés : Mme SAVIANA-Mrs BOUDET– BOUSQUET – GERARD–MANI- ROGER -BEAUBOIS– TRASTET- ROQUE

En début de séance, le comité de direction approuve le BO n° **33 du 11 avril 2019**

### **OPERATION CLUBS 2Eme ETOILE**

La LFA rappelle la liste des clubs qui sont retenus mais qui ne se sont pas encore inscrits.

Un document leur est adressé avec les procédures de connexion.

Fanjeaux – BRAM – VILLALIER – ST MARTIN - MAS STE PUELLE – BADENS – UF  
LEZIGNAN - NARBONNE Fs

### **MESDAMES FRANCHISSEZ LA BARRIERE**

La LFA rappelle que la date butoir pour l'envoi des dossiers districts était le 15 avril 2019.

Le courrier est adressé aux clubs.

### **RETOUR DES COUPES AU DISTRICT**

Les clubs qui détiennent des coupes sont priés de les ramener au district dans les plus brefs délais. Une réplique leur sera remise en échange.

### **FINALES DE COUPES**

Les finales de coupes sont programmées pour les 1 et 2 juin 2019 à PORT LA NOUVELLE

**FOOT TOLERANCE**

La journée de foot tolérance s'est déroulée le samedi 13 Avril 2019 sur la pelouse du stade d'Arzens.

Le district remercie le club et la municipalité pour la mise à disposition des installations, le car podium de la ligue Occitanie était présent sur le site.

Journée à renouveler.

**VIVRE ENSEMBLE – JOUER ENSEMBLE**

Cette journée s'est déroulée le 17 avril 2019 sur le stade des Pyrénées à Bram

Environ 80 participants sous la houlette de l'équipe technique du district et des services civiques.

Merci au club et à la municipalité de Bram pour la mise à disposition des installations.

**COURRIERS DIVERS****Fédération Française de Football**

Information concernant la nouvelle gouvernance du sport qui va connaître une évolution profonde avec la création de « l'Agence nationale du Sport »

Cette agence reprendra les missions de l'actuel CNDS

L'objectif de cette démarche est de donner plus d'autonomie au mouvement dans l'attribution des crédits afin d'assurer la cohérence entre les objectifs des projets et l'attribution des subventions.

Un appel à candidature a été lancé auprès des fédérations afin d'expérimenter ce nouveau mode de gestion des crédits de la part territoriale du C NDS (hors emploi et apprentissage) par les fédérations volontaires.

La FFF s'est porté volontaire pour intégrer cette expérimentation.

Le mode de gestion des dossiers de subvention des clubs, des districts et des ligues va être affiné dans les prochains jours en lien avec les équipes de l'agence nationale du sport

On devrait en savoir plus à l'occasion de l'assemblée générale de la fédération.

**Ligue Occitanie**

M. Sébastien Alé : fichiers pour la promotion de la billetterie de la coupe du Monde féminine envoyé par LOC France 2019 . Dossier transmis aux clubs

**Ligue Occitanie**

Rappel concernant les dossiers de fusion. Dossier transmis à la commission compétente.

**Luzenac Ariège**

Information du club qui signale que si son équipe U15 se qualifie pour la finale du 8 mai, l'équipe ne pourra participer en raison d'un voyage scolaire.

Dossier transmis à la commission.

**RC Pieusse**

Demande de renseignements suite à l'expertise positive de l'éclairage du stade.

Dossier transmis à la commission des terrains et infrastructures

*Le Président*

**COMMISSION STATUTS ET REGLEMENTS**

BO N° 34 DU 18/04/2019

Présents : Mrs VALET - LOPEZ – RONTES – GRILLE- DRIF

**VILLEGLY / GRUISSAN  
D2 poule B du 14/04/19**

Vu la programmation de la rencontre

Vu le courriel du club de Gruissan

Considérant les articles 14, 18 et 84 des RdD de l'Aude

Considérant que le club de Gruissan n'ont pas été en mesure de présenter une équipe pour la rencontre

**Jugeant en premier ressort**

**Donne match perdu par forfait à l'équipe de Gruissan**

**Villegly -03 (4pts) / Gruissan -00 (0pt)**

**Pas de frais d'Arbitrage**

**Transmet le dossier à la commission compétente pour homologation**

**FC HAUTE VALLEE / ST PAPOUL  
D3 poule A du 14/04/19**

Vu la programmation de la rencontre

Vu le courriel du club de St Papoul

Considérant les articles 14, 18 et 84 des RdD de l'Aude

Considérant que le club de St Papoul n'a pas été en mesure de présenter une équipe pour la rencontre

**Jugeant en premier ressort**

**Donne match perdu par forfait à l'équipe de St Papoul**

**Haute Vallée -03 (4pts) / St Papoul -00 (0pt)**

**Pas de frais d'Arbitrage**

**Transmet le dossier à la commission compétente pour homologation**

**STE EULALIE / UF LEZIGNAN  
D4 poule B du 14/04/19**

Vu la feuille de match

Vu le rapport de l'arbitre

Considérant les articles 14, 18 et 84 des RdD de l'Aude

Considérant que le club de l'UF Léznigan n'a pas été en mesure de présenter une équipe pour la rencontre

**Jugeant en premier ressort**

**Donne match perdu par forfait à l'équipe de l'UF Léznigan**

**Ste Eulalie -03 (4pts) / UF Léznigan -00 (0pt)**

**Les frais d'Arbitrage sont à la charge du club de l'UF Léznigan**

Transmet le dossier à la commission compétente pour homologation

**LUC MOUSSAN / UFC NARBONNE  
Féminine sénior poule 2 du 14/04/19**

Vu la feuille de match

Vu le rapport de l'arbitre

Considérant les articles 14, 18 et 84 des RdD de l'Aude

Considérant que le club de l'UFC Narbonne n'a pas été en mesure de présenter une équipe pour la rencontre

**Jugeant en premier ressort**

**Donne match perdu par forfait à l'équipe de l'UFC Narbonne**

**Luc Moussan -03 (4pts) / UFC Narbonne -00 (0pt)**

**Les frais d'Arbitrage sont à la charge du club de l'UFC Narbonne**

Transmet le dossier à la commission compétente pour homologation

**GFPLM / TPFC  
Féminine Sénior du 14/04/2019**

Vu la programmation de la rencontre

Vu le courriel du club du TPFC

Considérant les articles 14, 18 et 84 des RdD de l'Aude

Considérant que le club du TPFC n'a pas été en mesure de présenter une équipe pour la rencontre

**Jugeant en premier ressort**

**Donne match perdu par forfait de l'équipe du TPFC**

**GFPLM -03 (4pts) / TPFC -00 (0pt)**

**Pas de frais d'Arbitrage**

Transmet le dossier à la commission compétente pour homologation

**UFC NARBONNAIS / LIMOUX  
U17 D2 poule B du 14/04/19**

Vu la programmation de la rencontre

Vu le courriel du club de Limoux

Considérant les articles 14, 18 et 84 des RdD de l'Aude

Considérant que le club de Limoux n'a pas été en mesure de présenter une équipe pour la rencontre

**Jugeant en premier ressort**

**Donne match perdu par forfait de l'équipe de Limoux**

**UFC Narbonne -03 (3pts) / Limoux -00 (-1pt)**

**Pas de frais d'Arbitrage**

Transmet le dossier à la commission compétente pour homologation



**LE COUGAING FAHVA / GFC  
U15 D2 poule B du 13/04/19**

Vu la programmation de la rencontre

Vu le courriel du club du GFC

Considérant les articles 14, 18 et 84 des RdD de l'Aude

Considérant que le club du GFC n'a pas été en mesure de présenter une équipe pour la rencontre

**Jugeant en premier ressort**

**Donne match perdu par forfait de l'équipe du GFC**

**Le Cougaing Fahva -03 (3pts) / GFC -00 (-1pt)**

**Pas de frais d'Arbitrage**

Transmet le dossier à la commission compétente pour homologation

**LUC / NAUROUZE  
U14 – U16 F du 13/04/19**

Vu la programmation de la rencontre

Vu le courriel du club de Luc

Considérant les articles 14, 18 et 84 des RdD de l'Aude

Considérant que le club de Luc n'a pas été en mesure de présenter une équipe pour la rencontre

**Jugeant en premier ressort**

**Donne match perdu par forfait de l'équipe de Luc**

**Luc -00 (-1pt) / Naurouze -03 (3pts)**

**Pas de frais d'Arbitrage**

Transmet le dossier à la commission compétente pour homologation

**CASTELNAUDARY 2 / CASTELNAUDARY 1  
U17 coupe District du 17/04/2019**

Vu la feuille de match

Vu le rapport de l'arbitre et du délégué

Considérant les articles 27 et 27 bis des RdD du District de l'AUDE

Considérant que la rencontre n'a pu se dérouler dans les conditions météorologiques avec vent très violent

Jugeant en premier ressort

Donne la rencontre à reprogrammer

Transmet le dossier à la commission compétente pour reprogrammer

**UFC NARBONNE / TRAPEL PENNAUTIER  
Féminine Sénior du 07/04/2019**

Vu la feuille de match

Vu les réserves déposées et confirmées du club du Trapel Pennautier en date du 9 avril 2019

Les réserves sont recevables

Considérant le BO N°3 du 06/09/18 concernant le nombre de U17F et U16F autorisées à évoluer en équipe Sénior.

Après vérification et contrôle

L'équipe de l'UFC Narbonne a fait évoluer 4 féminines U17 alors qu'il est autorisé que 3 féminines U17 en équipe Sénior :

Mmes BENAOUA Anifa N°9602261254, GHAZRAOUI Ines N°9602261253, MAKRANH Kamar N° 2548248331 et PERRIN Elodie N° 2544648020

Jugeant en premier ressort

**Donne match perdu par pénalité à l'équipe de l'UFC Narbonne**

**UFC Narbonne -00 (1pt) / Trapel-03 (4pts)**

**Les droits de confirmation sont à la charge du club de l'UFC Narbonne**

Transmet le dossier à la commission compétente pour homologation.

## **AS VENTENAC / ALARIC D3 poule B du 14/04//2019**

Vu la feuille de match

Vu le rapport de l'arbitre

Considérant les articles 14 et 18 des RdD de l'Aude

Considérant que l'arbitre a arrêté la rencontre à la 47', l'équipe d'Alaric étant réduite à 7 joueurs

Jugeant en premier ressort

**Donne match perdu par pénalité à l'équipe d'Alaric**

**AS Ventenac-05 (4pts) / Alaric -00 (1pt)**

Transmet le dossier à la commission compétente pour homologation

## **REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT**

Commission d'appel du 11 avril 2019

Match OC ST Andréen / F Atlas Lézignan

Vu le courrier du président du club de l'OC St Andréen

Vu le compte rendu de la commission d'appel du 11 avril 2019

Considérant que le représentant du club de l'OC St Andréen était présent

Considérant l'article 3.4.6 de la procédure de la commission d'appel

**Le club de d'Atlas Lézignan sera débité de la somme de 159 € (53km x 3), qui correspond aux frais de déplacement conformément aux dispositions du règlement disciplinaire d'appel. Le montant sera reversé au club de l'OSC St Andréen. .**

## RAPPEL AUX CLUBS

**Pour les lieux et horaires des rencontres, la commission vous invite à consulter les sites du District de l'Aude ou Footclub le vendredi à partir de 18 heures 30**

## RECOMMANDATIONS

La commission demande aux clubs ainsi qu'aux responsables de bien vouloir dans toute communication avec le District de se conformer aux dispositions suivantes pour permettre d'assurer sans ambiguïté le traitement correspondant.

Indiquez :

Le numéro du club

Le nom du Correspondant

La ou les équipes concernées

Le championnat ou la coupe

La date de la rencontre ainsi que le lieu

Et bien entendu le motif de votre correspondance

Exemple

Club N° 517815, de Limoux Pieusse, Mr X, Y, dirigeant de l'équipe U13 D1 poule élite, pour la rencontre de championnat au SC Narbonne Montplaisir du 01/12/2018

Motif : Nous n'avons pas été en mesure de constituer une équipe pour nous rendre à Narbonne.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans les conditions de forme et délais prévus à l'article 191 et à l'annexe 56 des Règlements Généraux de la FFF.

Le Président

**COMMISSION DES ARBITRES****BUREAU du 18 avril 2019**

Président : Fabien DURANTE-MALVY

Présents : Joseph JORGE ; Grégory VILAIN ; Jean-Pierre ZAMO

Assistent au bureau : Yves BOUTIE ; Raymond LIGONNET

**Réserve technique sur la rencontre U13 FAC – CEPAF  
du 13 avril 2019**

Dossier en instance.

Les CDA de l'Aude et de l'Ariège ont échangé à ce sujet. **Malgré le caractère irrecevable de la réserve sur la forme**, des échanges complémentaires sont en cours avec l'officiel et les clubs concernés.

**Rappels concernant la communication des informations****A l'attention des clubs**

En aucun cas les clubs ne peuvent se permettre d'entrer directement avec les arbitres officiels avant les rencontres.

Si un club se trouve dans l'obligation de déclarer forfait après le vendredi 17h, il devra strictement respecter le mode opératoire suivant :

- Entrer en contact avec le Président du District ou le Président délégué en cas d'absence du premier cité ;
- Entrer en contact téléphonique avec le club adverse ;
- Officialiser son forfait en adressant l'information par mail (depuis la boîte mail officielle du club) au secrétariat du District ET au club adverse (boîte mail officielle) **en mettant en copie le Président du District et le Président de la Commission des arbitres**

Cette démarche sera nécessaire à la suppression de la désignation de l'arbitre et sera rappelée lors du premier contact téléphonique avec le destinataire officiel du District.

## A l'attention des arbitres

En cas de dysfonctionnement de la FMI, et donc d'incapacité de la part du club de transmettre les informations dématérialisées à la fin de la rencontre, un rapport sommaire devra être adressé au secrétariat du District.

### **Courriel(s) reçu(s)**

1 club évoquant sa déception suite à la prestation d'un arbitre officiel.  
Conformément à ses engagements, la CDA a favorisé un échange constructif avec le secrétaire du club concerné avant le point téléphonique d'usage avec l'officiel concerné.

### **Retour des trophées arbitres**

Les majors L3D (ancienne appellation) et D1 ainsi que le major D2 sont invités à ramener leur trophée-saison 2017-2018- au secrétariat du District pour le vendredi 26 avril dernier délai.

### **Sanctions**

- 1 jeune arbitre est rappelé à l'ordre pour un manquement administratif après la rencontre
- 1 jeune arbitre est suspendu à titre conservatoire dans l'attente de l'officialisation de sa suspension en tant que joueur (annexe RI de la CDA)

**Le secrétaire**

**COMMISSION SENIORS**

PV N° 34 du 18 avril 2019

Présents : M BOUSQUET-RONTES - DRIF

**FORFAITS**

**JOURNEE DU 07/04/2019**

DEP 4 B

1<sup>E</sup> forfait amende UF LEZIGNAN 3 42€

**FORFAITS**

**JOURNEE DU 14/04/2019**

FORFAITS DANS LES 4 DERNIERES RENCONTRES

DEP 2 B

1<sup>E</sup> forfait amende GRUISSAN 2 105€

DEP 3 A

1<sup>E</sup> forfait amende ST PAPOUL2 105€

DEP 4 B

2<sup>E</sup> forfait amende UF LEZIGNAN 3 105€

Le président de la commission

**COMMISSION JEUNES A 11**

Réunion du 18 avril 2019

Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.

Présents : M. BONNET, AKLI

Excusé : M. MANI,

➤ **Courriers**

**AMENDES DIVERSES****Catégorie U17 : LIMOUX PIEUSSE:**

1<sup>er</sup> forfait dans les 4 dernières journées = **95 €**

**Catégorie U15 : GFC 2:**

1<sup>er</sup> forfait dans les 4 dernières journées = **95 €**

**REPROGRAMMATION RENCONTRES 1/2 Finale Coupe**

La demi-finale de Coupe de l'Aude opposant Castelnaudary 1 / Castelnaudary 2 n'ayant pas pu se jouer les deux équipes devront se mettre d'accord pour jouer en semaine avant le **mercredi 8 mai 2019** date du dernier délai.

Néanmoins les clubs pourront, s'ils le souhaitent, jouer à une autre date en semaine; Sans accord des deux clubs les rencontres resteront positionner à la date prévue par la Commission

**FINALES**

Challenge LOUBATIERES le 8 mai U15 - U17 à Naurouze Labastide

Coupe de l'Aude le 2 juin U15 - U17.

*Le président de la Commission*



## COMMISSION DU FOOTBALL D'ANIMATION

BO N°34 du 18/04/2019

Présents : PITIE-BOUDET-TISSEYRE-MICHEAU- ROQUE

⇒ Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la Commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumises.

CATEGORIE U<sub>13</sub>*Traitement administratif de la journée du 07/04/2019*

Défaut de licences Amendes 10 euros	Absence de feuille de match Amende 15 euros
ST MARCEL MOUSSAN 3	QUILLAN FAHVA
FC CORBIERES 2	QUILLAN FAHVA 3
CONQUES 2	CLAPE COURSAN
QUILLAN FAHVA	
CASTELNAUDARY	
FAC 3	
ARZENS ALZONNE	
GFC 3	
VALLEE DU LAUQUET	

CATEGORIE U<sub>11</sub>

**Foot tolérance** : Félicitations à la mairie, aux clubs, aux bénévoles d'ARZENS ainsi qu'au responsable du car podium de l'Occitanie pour cette belle journée.

CATEGORIE U9

Défaut de licences Amendes 10 euros
Fac (poule G)
QUILLAN FAHVA (poule H)
SPARTAK DU LAUQUET (poule H)
FANJEAUX (poule C)
GFPLM (poule C)
CONQUES (poule D) 20€

Le Président de la Commission  
M. Gérard PITIE



**COMMISSION DES FEMININES**

PV N° 34 du 18 avril 2019

**Présidente** Mme ROYER

**Présents** : Mme SAVIANA Joséphine- M. GONZALEZ José – VIVO Sébastien

**1/2 FINALES DU CHALLENGE GARAUD FEMININES A 8**

Le 20 avril 2019-18h30

ST PAPOUL – ALARIC  
FC BRIOLET – NAUROUZE LABASTIDE

**1/2 FINALES DE LA COUPE FEMININES A 11  
REPROGRAMMATION**

ENT FC BRIOLET /ALARIC– CUXAC D AUDE  
Le 05 mai 2019 à 15h

La Présidente de la Commission